

PARIS | Leur installation suscite la grogne de riverains qui dénoncent un manque d'information préalable et invoquent le principe de précaution, notamment près des établissements scolaires.

Ces antennes qui relaient l'inquiétude

Juliette Duclos

SUR SON BALCON, au 6^e étage, Valérie* embrasse la vue bitumée. Du doigt, elle nous montre les différentes antennes-relais, installées sur les toitures des immeubles environnants. « Regardez, on est déjà entouré », souffle cette femme de 48 ans, emmitoufflée dans son écharpe. À côté, une autre habitante du 55, rue de Belleville (Paris XIX^e), Lise, 59 ans, se questionne à voix haute : « Mais pourquoi les opérateurs ont toujours besoin de rajouter toujours plus d'antennes ? On n'est pas en zone blanche. Bientôt, il n'y aura plus que ça dans le ciel de Paris. »

En juin, les deux femmes ont découvert dans le hall de leur immeuble, géré par le bailleur social 3F, un courrier leur indiquant l'installation prochaine d'une antenne 5G. « C'était très succinct, très informatif, mais à partir de là, j'ai commencé à m'inquiéter », reprend Valérie. Très vite, elle et d'autres habitants toquent aux portes pour informer les autres résidents.

Des banderoles sont affichées sur l'immeuble, une pétition est lancée et ils finissent par créer, en septembre, leur collectif : « Non aux antennes 5G, 55, rue de Belleville ». « On veut utiliser tous les leviers possibles pour se faire entendre », insiste cette habitante qui brandit le « principe de précaution ». « Ma chambre et celle de mon fils sont juste en dessous. Et l'école du Général-Lassalle est dans le périmètre. »

Pas de danger pour la santé selon l'Anses

En l'état actuel des connaissances scientifiques, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) estime que l'exposition aux ondes émises par les communications mobiles ne présente pas de danger pour la santé. Mais les membres du collectif s'inquiètent également du risque de nuisances sonores, pendant les travaux et après l'installation, et du risque de perte de valeur des biens immobiliers dont les fenêtres donnent directement sur la toiture où sera construite la future antenne. « Et les toitures sont en mauvais état, on a déjà des infiltrations d'eau, cela risque de fragiliser le bâtiment », pointe Valérie.

Ils ne sont pas les seuls à se mobiliser. Dans le V^e, une pétition dénonce l'installation



La capitale compte aujourd'hui 2 170 antennes-relais, ce qui occasionne une multiplication des contentieux.

ajoute au sentiment d'opacité des habitants. Contacté par « le Parisien », le bailleur social 3F explique qu'une réunion d'information est toujours organisée avec les locataires. En rappelant que chaque installation répond à « une procédure encadrée, soumise à déclaration avec les services d'urbanisme de la ville qui viennent se prononcer sur le sujet »

Un niveau maximal d'exposition

Une étude technique sur la faisabilité est toujours réalisée. Dans le cas du 55, rue de Belleville, une réunion d'information devrait bientôt être organisée. Chaque installation doit être conforme aux dispositions de la charte parisienne de téléphonie mobile, qui impose « un niveau maximal d'exposition de 5 V/m équivalent 900 MHz toutes technologies confondues, 2G, 3G, 4G et 5G, en tout lieu de vie intérieur et fermé ». Actuellement, une trentaine d'antennes-relais ont été installées sur 15 000 logements gérés par 3F.

*Le prénom a été changé.

d'antennes à proximité d'une crèche et de la PMI. Dans le X^e, ce sont des parents d'élèves des groupes scolaires Aqueduc, Louis-Blanc et Colbert, ainsi que des riverains, qui se mobilisent pour manifester leur « inquiétude » et leur « opposition » face au projet d'installation d'un groupe de trois antennes-relais de téléphonie mobile, au 36, rue de l'Aqueduc.

« C'est aussi sur le toit d'un logement géré par un bailleur social, CDC Habitat. Encore une fois, personne n'était au courant, même pas la directrice de l'école, on a l'impression que tout se fait en cachette », précise l'instigatrice d'une pétition. Un recours devant le tribunal administratif a été déposé par leur avocat, afin de contester le projet.

Loin d'être anecdotiques, ces oppositions se multiplient, observe Lucas Dermenghem. « Il y a de plus en plus de contentieux car il y a tout simplement plus d'antennes-relais, que ce soit pour la 5G, mais également la 4G. Elles se déploient à grande échelle sur notre territoire, car c'est en-

couragé par le gouvernement, décrypte cet avocat, spécialiste en droit de l'environnement au sein du cabinet Géo Avocats. Les opérateurs en téléphonie bénéficient d'un cadre assoupli, car les antennes sont assimilées à des équipements de service public et d'intérêt collectif. »

Et de continuer : « Les communes ont l'obligation d'informer mais ce n'est quasiment jamais fait. Les habitants

voient apparaître un pylône de 30 m, construit quasiment du jour au lendemain, ils sont révoltés et ça peut se comprendre. » Et les quatre principaux opérateurs, Orange, Bouygues, SFR et Free, se livrent à une course acharnée pour une couverture optimale. « Il y a bien une recommandation de mutualisation, mais comme il n'y a pas de cadre juridique contraignant, les opérateurs ne sentent pas obligés de le

faire. » À Paris, il y a 2 170 antennes-relais, réparties un peu partout dans la capitale.

À l'instar des éoliennes, un bail est signé entre les bailleurs sociaux qui acceptent la présence d'antennes-relais et les opérateurs, « avec une rémunération à la clé ». « C'est sûr qu'il y a un intérêt financier pour les bailleurs sociaux », confirme Lucas Dermenghem. Sans que les montants soient dévoilés, ce qui



Elles se déploient à grande échelle sur notre territoire, car c'est encouragé par le gouvernement

Lucas Dermenghem, avocat en droit de l'environnement